

Conférence de presse du 11 juillet 2024

## **L'agriculture a besoin de la biodiversité – la biodiversité a besoin de l'agriculture**

*Document de Diane Gossin, Collaboratrice biodiversité, Union suisse des paysans*

L'agriculture a besoin de la biodiversité, tout comme la biodiversité a besoin de l'agriculture. Sans elle, notre pays serait recouvert de forêts et ainsi beaucoup plus monotone.

L'agriculture enrichit donc le paysage et crée de nombreux habitats diversifiés qui n'existeraient pas autrement. Cependant, depuis l'introduction des paiements directs, elle met aussi à disposition des surfaces particulièrement riches en biodiversité. Il s'agit notamment de prairies extensives, mais aussi d'arbres fruitiers haute-tige, de bandes fleuries, de jachères ou de tas de branches et de pierres qui servent d'abris aux petits animaux. Actuellement, un cinquième de la surface agricole utile - soit 20% - est consacré à la promotion de la biodiversité. Dans le cadre des prestations écologiques requises, et donc comme condition pour l'obtention de paiements directs, 7% sont exigés par exploitation. Les familles paysannes en font volontairement nettement plus que ce qui est prescrit.

Un peu moins de la moitié de ces surfaces de promotion de la biodiversité présentent une qualité écologique élevée (43%), avec une diversité végétale particulièrement riche. 81% de ces surfaces sont reliées entre elles. Elles sont ainsi disposées de manière à favoriser le développement et la dispersion des plantes et des animaux sauvages.

Mais ce n'est pas tout : l'agriculture s'occupe également des 450 000 ha de surfaces herbagères proches de l'état naturel dans la région d'estivage. Cela correspond à 11,5% du territoire suisse. Grâce à l'exploitation de ces pâturages alpins, l'embroussaillage est évité. Près de la moitié de la région d'estivage est considérée comme riche en espèces.

A cela s'ajoutent d'autres projets de promotion de la biodiversité dans l'agriculture et des programmes d'utilisation durable des ressources. Le projet "Labiola" dans le canton d'Argovie, dont vous entendrez parler plus tard, en est un exemple. Des programmes de labels très répandus comme Bio Suisse ou IP Suisse comportent des exigences supplémentaires en matière de protection et de promotion de la biodiversité. En achetant ces produits, chacun a le pouvoir de soutenir ces engagements.

Je voudrais également mentionner les efforts de l'agriculture et les mesures prises pour réduire encore l'impact des produits phytosanitaires et des engrais sur l'environnement. À cet égard, il convient de mentionner en particulier l'initiative parlementaire Trajectoire de réduction et le Plan d'action Produits phytosanitaires. Ce dernier vise à réduire de moitié les risques liés à ces produits d'ici 2027 par rapport à 2012-2015 dans les eaux de surface, dans les habitats semi-naturels (biotopes) et dans les eaux souterraines. Le rapport intermédiaire de mai 2024 montre que la mise en œuvre du plan d'action/lv. pa. progresse bien et que les objectifs pour les eaux souterraines ont été atteints ou sont en bonne voie pour les eaux de surface et les habitats semi-naturels.

L'agriculture accorde donc une grande importance à la promotion de la biodiversité et consacre près d'un cinquième de ses surfaces à sa promotion. Ces surfaces peuvent continuer à être optimisées pour qu'elles soient encore plus utiles à la faune et à la flore. Marcel Züger vous en dira plus à ce sujet.